

COMPTE RENDU du Conseil de la classe : 503
du 27 /11 /2018
Collège Manuel AZAÑA

CONSEIL DE CLASSE DU 1^{ier} TRIMESTRE

Présidé par Mme Frau

Professeurs présents : M. Rouger, M. Petitjean, M. Loranchet, Mme Ortega, Mme Garrigenc, Mme Sacareau, M Ballesio, Mme Versluys-Carles, Mme Munoz, Mme Etori Amblard

Élèves délégués présents : Mme Hernandez Eloïse et M. Khatir Sofiane

Parents délégués présents : Mme Anne Barosco (06-26-56-01-11) et M.Cédric Soulié (06-88-46-85-91)

REMARQUES D'ORDRE GÉNÉRAL FORMULÉES SUR LA CLASSE PAR LES PROFESSEURS :

La classe est d'un bon niveau mais il y a beaucoup trop de bavardages.

INTERVENTION DES ÉLÈVES DÉLÉGUÉS DE CLASSE :

Les délégués de classe ont été actifs pour représenter la classe et ont fait les remarques suivantes :

Constat d'ordre Général :

- Il y a trop de bavardages dans la classe qui perturbent le déroulement des cours.

Demands concernant la permanence :

- Pouvoir disposer d'ordinateurs en permanence pour faire les devoirs
- Pouvoir avoir les manuels dans la salle de permanence (français, math, espagnol).

Ces points sont notés. Ils seront transmis aux personnes concernées et un retour sera fait.

Demands diverses :

- Il est difficile d'entendre la sirène lors des récréations.
- Prévoir l'ouverture du portail un peu plus tôt notamment à 8H30 afin d'avoir le temps nécessaire pour arriver en cours.
 - En réponse il a été mentionné que le manque de personnel avait pour effet de ne pas pouvoir faire droit à cette demande
- Avoir plus de temps entre les cours pour aller chercher les affaires dans les casiers.
 - En réponse, il a été rappelé que les casiers étaient accessibles le matin et lors de la pause méridienne et le soir. En dehors de cela, les livres et les cahiers doivent être dans le cartable des élèves.
- Pouvoir disposer de papier toilette dans les toilettes des garçons.
 - En réponse, une demande sera faite dans ce sens. Il a été aussi rappelé que les toilettes sont aujourd'hui dégradées et que les maintenir en bon état était l'affaire de tous les élèves.

INTERVENTION DES PARENTS DÉLÉGUÉS :

Aucun questionnaire n'a été retourné. Il est donc difficile de porter la parole des parents. Afin d'être plus efficace pour le second trimestre il serait bien qu'un professeur puisse récolter les questionnaires.

Question posée :

- La loi interdit l'utilisation des portables dans les collèges. Les portables sont aujourd'hui autorisés à la pause méridienne au Collège. Quelle en est la raison ?
 - Réponse : Chaque établissement peut définir une règle différente et le mentionner dans son règlement intérieur. Dans le collège le portable est donc autorisé à la pause méridienne dans une zone prévue à cet effet.

LE CONSEIL DE CLASSE A DÉCERNÉ :

FÉLICITATIONS	: 7
COMPLIMENTS	: 1
ENCOURAGEMENTS	: 6
MISE EN GARDE TRAVAIL	: 2
MISE EN GARDE COMPORTEMENT	: 0
MISE EN GARDE TRAVAIL ET COMPORTEMENT	: 0

- Les élèves ne disposant pas d'une connexion internet à leur domicile peuvent se rendre au CDI pour effectuer les devoirs donnés en classe.

- Il est rappelé aux familles que l'inscription au dispositif "devoirs faits" implique la présence de l'enfant à toutes les séances excepté en cas de motif réel et sérieux justifiant son absence.

- Vous pouvez contacter les parents élus à l'adresse parents.fcpe.azana@gmail.com et rester informé en vous connectant au blog fcpe.azana.over-blog.org